



Emerainville fait condamner le SAN

Depuis des années, les élus d'Emerainville au SAN dénonçaient la gestion de l'intercommunalité et notamment des compétences que le SAN s'était arrogées illégalement au détriment des communes.

Faute d'obtenir satisfaction, ils ont été contraints de saisir les tribunaux.

Par jugement en date du 02 décembre 2010, le Tribunal Administratif de Melun, a reconnu le bien-fondé de leurs demandes et a :

① annulé une délibération en date du 30 mars 2006 qui attribuait des subventions aux associations suivantes :

- Média forum : 73 000 €
- Artémis : 47 900 €

- Atelier public d'expression du Val Maubuée : 25 730 €

- Mission locale : 164 024 €

- Mission éducation permanente : 11 165 €

- Insertion emploi Val Maubuée: 90 000€

- Bourse du travail : 32 835 €

- Toutes les subventions inférieures à 23 000 €

au motif que l'intercommunalité ne possède pas les compétences pour les domaines d'activités concernés.

- Centre d'art et culture de la Ferme du Buisson 1 890 430 €

au motif qu'un contrat de délégation s'impose pour cette association et qu'aucune subvention ne peut lui être attribuée selon la procédure retenue par la collectivité.

② annulé la subvention versée au CAC pour 2007 pour les raisons mentionnées ci-dessus (1 918 786 €)

③ enjoint le SAN à obtenir le remboursement des sommes illégalement versées dans le délai de 3 mois à compter de la notification du jugement

④ condamné le SAN à verser à la commune d'Emerainville la somme de 10 000 €.

Appel de ce jugement sera sans aucun doute interjeté par le SAN, mais il est quand même regrettable (dans le cadre d'une intercommunalité qui n'est au départ qu'un groupement volontaire de communes pour réaliser des projets communs), qu'une ville soit contrainte d'avoir recours à la

justice pour faire respecter la loi. Combien de fois les élus Emerainvillois ont-ils mis en garde le SAN sur ses carences en matière de gestion, de fiscalité, de procédure juridique ...?

[Aucune légitimité]

Combien de fois ont-ils dénoncé les erreurs d'une intercommunalité gérée comme une commune ?

Combien de fois ont-ils été brocardés, insultés par des élus majoritaires qui, possédant le pouvoir depuis de nombreuses années, se croient à l'abri de tout et même des lois.

Le SAN n'est pas la Mairie de LOGNES, de NOISIEL ou de CHAMPS. Aucune opposition ne devrait exister dans cette collectivité.

Les élus d'une ville n'ont aucune légitimité pour décider à la place des élus d'une autre ville.

[Coup de semonce]

Le SAN ne devrait pas être un instrument politique au service d'une idéologie et d'un parti.

Le mépris dans lequel sont tenus les élus de notre ville mais aussi ceux de Croissy Beaubourg, le refus de leur donner des responsabilités, le refus de leur accorder le droit de représenter le SAN (donc aussi leur ville) dans des instances aussi importantes que l'EPAMARNE, le Centre d'Art et de Culture, le syndicat des eaux....etc.) démontrent, s'il en était encore besoin, la perversion apportée au système par une gauche au pouvoir depuis des dizaines d'années et

qui ne respecte plus rien et surtout pas ses opposants

Ce jugement devrait être pour elle un coup de semonce, avant la transformation du SAN en communauté d'agglomération.

Malheureusement la nouvelle forme d'intercommunalité ressemblera comme deux gouttes d'eau à l'actuelle.

[Respect de la loi]

Les hommes seront les mêmes, la mentalité sera identique et la politique politicarde continuera son règne.

Nous regrettons naturellement les dommages collatéraux que causeront aux associations intéressées les conséquences de ce procès. Ce n'était naturellement pas le but de notre action. Nous ne voulions pas que les associations soient mises en difficulté mais nous voulions tout simplement que le SAN soit condamné pour non respect de la loi et mépris pour les communes le composant.

Une grande partie de ces associations, (qui sont pour la plupart noyautées par les élus majoritaires), accomplit cependant des actions indispensables dans le domaine social, emploi... même si les résultats ne sont pas toujours au rendez vous et le coût du service rendu souvent prohibitif.



La sécurité au cœur des préoccupations

Ce vendredi 4 février 2011 et à l'invitation de la Municipalité, entre 80 à 90 personnes se sont réunies dans la salle François VILLON pour débattre de la Sécurité dans notre ville.

En guise d'introduction, Monsieur le Maire a fait une brève déclaration dans laquelle il expliqua les compétences du Maire et de la police municipale en matière de sécurité.

Il a regretté l'obligation faite aux communes soucieuses du bien être de leurs habitants de créer des services de police municipale pour compenser l'insuffisance des moyens matériels et humains de la police nationale.

Notre Police Municipale est constituée de 16 agents dont 8 ASVP.

Les caméras vidéo sont au nombre de 18 et 4 nouvelles devraient être installées prochainement sur le Hameau.

L'ensemble de ces réalisations a fait considérablement régresser le taux de délinquance sur notre commune selon les statistiques officielles qui nous sont fournies par la direction départementale de la police.

Monsieur le Maire a conclu son intervention en affirmant que la sécurité publique est une vaste matière qui relève des forces de l'ordre, mais aussi de l'urbanisme, des transports, du social, de l'emploi, etc..., et que seule une politique globale comme en possède notre ville peut faire diminuer l'insécurité sans pour cela, la faire disparaître complètement.

Puis, entouré d'un grand nombre des élus majoritaires et en présence du chef de la police municipale, il a proposé d'entamer les débats.

[Aspect scolaire]

La commune possède peu de renseignements sur ce qui se passe dans les écoles et au collège. L'essentiel se règle entre les enseignants et leur hiérarchie. Par contre la commune a créé un Conseil Consultatif des Droits et Devoirs des Familles qui permet un débat entre la collectivité et les parents d'enfants mineurs à problèmes.

Nous avons ainsi résolu le cas de plusieurs jeunes par des mesures concernant la mise en apprentissage, les cours de rattrapage, le choix d'un métier.

Le volet répressif de ce conseil est de la compétence du Président du Conseil Général qui refuse pour notre département, d'assister aux séances, a interdit aux assistantes sociales de Noisiel d'y siéger et ne tient pas compte des demandes du conseil consultatif.

Encore un texte dont l'application repose sur plusieurs responsables et dont l'efficacité s'en trouve sérieusement affectée.

[Aspect urbanistique]

L'un des points les plus criminogènes de la commune se trouve au bois d'Emery, entre la gare et le clos d'Emery.

Ce bois appartient à l'EPAMARNE et est entretenu par le SAN

Après de nombreuses années d'attente nous avons enfin réussi à le faire débroussailler pour assurer un minimum de visibilité.

Il reste à obtenir la construction d'allées et un éclairage beaucoup plus important.

Depuis trois ans l'intercommunalité

nous le promet, sans que rien n'arrive.

Un autre endroit devra faire l'objet d'une attention particulière : l'allée qui va de la rue d'Emery au gymnase.

D'une manière générale l'éclairage est à améliorer, la municipalité s'y emploie compte tenu d'un plan sur 5 ans

[Associations]

Une nouvelle association a été créée pour « aider » le Clos d'Emery et être une force de proposition pour le syndicat de gestion mais aussi pour la mairie.

Ce n'est pas la première et toutes les autres associations n'ont subsisté que quelques mois. Elles se sont montrées du reste très rapidement anti municipales, très politisées et très manipulées.

Monsieur le Maire, conscient de tout cela a confirmé, malgré tout, la volonté de l'équipe municipale de travailler avec tous les intéressés quels qu'ils soient, à condition qu'ils proposent des projets dans l'intérêt de la commune.

Il a rappelé que le Clos d'Emery est juridiquement une copropriété comme les autres, et qu'elle doit assumer ses charges, entretenir ses routes, nettoyer ses abords, faire ce que toute copropriété fait sans le secours de la collectivité.

Ainsi la rétrocession à la commune de la voirie du Clos est programmée mais il conviendra, au préalable que la copropriété remette en état l'ensemble de ses rues.

[Social]

Pour des raisons de solidarité

mais aussi pour réduire l'insécurité Emerainville a créé depuis de nombreuses années un « complexe social », sous l'égide du Centre Communal d'Action Sociale, comprenant, un service emploi, un service logement, une association « épicerie sociale et une friperie sociale » ; un adulte relais lui a été rattaché.

[Sécurité routière]

Les conducteurs qui ne respectent pas les lois représentent également une autre forme de délinquance. La PM lutte également sur ce terrain par des contrôles radars et d'alcoolémie.

Monsieur le Maire rappelle que cette année un « plan stationnement » a été établi et que derrière le local de la police municipale, un parking sera créé en 2011 afin de libérer les trottoirs de la rue du Lapin Vert et rendre ainsi la circulation des piétons moins dangereuse.

[Aspect police]

Deux femmes du bourg, qui ont été attaquées et rouées de coups pour leur voler leur sac ou leur téléphone portable, expliquent leur mal vivre actuel, leur peur de sortir.

Monsieur le Maire considère que cette situation est inadmissible et qu'il faut tout faire pour qu'elle ne se reproduise pas.

Hélas, notre pays manque de policiers, mais aussi de juges, de locaux, de prisons,

Nos textes sont d'une telle complexité qu'ils en deviennent inapplicables et que tout cela profite aux bandits.

La police municipale énumère les résultats de son travail et le nombre d'arrestations qui s'en sont suivis.

Les habitants présents sont étonnés de constater que tous ces délits sont le fait d'un petit nombre de jeunes connus par la police et dont la plupart habite le Clos d'Emery Dans leur esprit la loi protège plus le délinquant que la victime.

Ils refusent de politiser l'affaire et ont hué Monsieur HULEUX, conseiller municipal d'opposition qui tentait de le faire.

A l'issue de la réunion, les participants, conscients que l'union fait la force ont exprimé le souhait de se rencontrer plus souvent afin de créer entre eux, un lien qui leur permettrait de se sentir moins isolés, de faire des propositions à la municipalité, éventuellement de soutenir son action par des pétitions ou par tout autre moyen.

Un second rendez vous a été pris, pour juin 2011 juste avant les vacances.

De plus la mairie informera de toutes ses actions l'ensemble des participants qui ont indiqué sur la feuille de présence, leur nom, leur téléphone, ou leur mail.

En s'organisant, en étant disponibles et solidaires, les Emerainvillois peuvent aider à une baisse rapide et considérable de la délinquance qui souvent augmente car rien ne s'oppose véritablement et rapidement à elle.

